



PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. de Portneuf  
Ville de Saint-Basile

Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE :

Lors de l'assemblée régulière du conseil de la Ville de Saint-Basile qui sera tenue le lundi 11 novembre 2024, à 19h00, au 41, avenue Caron (bibliothèque), Saint-Basile, les membres du conseil de Ville auront à se prononcer sur les demandes de dérogations mineures ci-dessous énumérées :

- Pour les lots 6 518 734, 6 518 735, 6 518 736 (rue Fiset).

Cette demande a pour objet :

- D'autoriser l'implantation des aires de stationnement pour les habitations multifamiliales à 0.2 mètre de toutes fenêtres d'une pièce habitable situées à moins de 2 mètres du niveau du sol au lieu de 3 mètres;
- Le tout en vertu du règlement de zonage #07-2012, article 11.1.4.2, alinéa 3, 2e paragraphe;

- Pour le lot 6 518 731 (104, rue Fiset)

Cette demande a pour objet :

- D'autoriser l'installation d'une thermopompe à 7.1 mètres de la ligne avant au lieu de 7.5 mètres;
- Le tout en vertu du règlement de zonage #07-2012, article 11.1.4.2, alinéa 3, 2e paragraphe;

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil de Ville lors de cette assemblée relativement aux demandes ci-dessus décrites.

DONNÉ à Saint-Basile, ce 25 octobre 2024.

Manon Jobin,  
DGA, greffière-trésorière par intérim